



COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

2012/12/18

Pour renseignements : Mary Tucker
Responsable des Communications
Travail sécuritaire NB
Téléphone : 506 632-2828 ou 1 800 222-9775

Travail sécuritaire NB mène une enquête sur un accident mortel à Moncton

Travail sécuritaire NB mène actuellement une enquête sur un accident du travail qui est survenu le 17 décembre à une bouteille située à Moncton, au Nouveau-Brunswick, dans lequel un travailleur de 37 ans a perdu la vie.

Le travailleur et un collègue, qui étaient au service d'un entrepreneur de l'extérieur, enlevaient un protège-plancher utilisé pour protéger des étagères d'entrepôt. Le collègue conduisait un chariot de levage industriel et arrachait le protège-plancher à l'aide des fourches. Lorsque les vis qui attachaient le protège-plancher ont lâché, ce dernier a frappé le travailleur à la tête.

Dans le cadre de son enquête, Travail sécuritaire NB se penchera sur les procédures au lieu de travail; examinera les machines et l'équipement; et déterminera si les travailleurs avaient reçu une formation et une supervision adéquates.

Des agents de santé et de sécurité de Travail sécuritaire NB mènent une enquête pour déterminer comment l'accident aurait pu être évité et s'il y a eu infraction à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.

Remarque : Les renseignements préliminaires sont parfois inexacts et peuvent faire l'objet d'une vérification.

Au sujet de Travail sécuritaire NB

Travail sécuritaire NB est engagé à prévenir les blessures subies au travail et les maladies professionnelles par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. Il administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les blessures subies au travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs, et régie par la *Loi sur les accidents du travail* et la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.